



Sud Education Calvados

8 rue Ampère - 14123 Cormelles le Royal
02 31 24 23 36 - 06 72 67 50 13
Courriel : sudeduc14@free.fr
Site : www.sudeduc14.fr



Infos SUD Education Calvados

n° 61 - Supplément 2 - mars 2014

Spécial mutations intra 2014

Sommaire

Page 2 - STOP aux contre-réformes dans l'éducation nationale
Page 3 - Règles communes de gestion des opérations de mouvement
Page 4 - Fiche mouvement (*suivi individuel*)
Page 5 - Fiche de suivi par vos élus
Page 6 - Pièces justificatives et conseils pour le mouvement

Edito

Notre académie est touchée, il ne peut en être autrement dans le cadre de l'austérité budgétaire qui est le cœur de la politique du gouvernement et que F. Hollande vient d'accélérer encore avec ses annonces récentes programmant 50 milliards supplémentaires de réduction des dépenses publiques.

Notre académie perd 31 postes dans le secondaire, voilà une drôle de manière de faire de l'école de la République une priorité nationale.

La mobilité des personnels sera encore cette année très faible et sera donc génératrice de souffrance au travail pour les collègues employé-e-s notamment loin de leur résidence.

Malgré ces considérations, si vous souhaitez muter ou si vous y êtes obligé-e-s car vous êtes touché-e-s par une mesure de carte scolaire, n'hésitez pas à nous transmettre votre dossier de mutation en remplissant les documents joints afin que nous puissions suivre votre demande.

Nos représentant-e-s élu-e-s seront vigilant-e-s sur les barèmes et les conditions d'affectation des candidat-e-s dans le respect du droit.

Liste des représentant-e-s SUD EDUCATION du personnel SUD EDUCATION
aux Commissions Administratives Professionnelles Académiques (CAPA)
N'hésitez pas à les contacter

AGREGE-E-S :

Thomas Gildas : gmanche@wanadoo.fr
Lévêque Véronique : veroniqueleveque@wanadoo.fr

CERTIFIE-E-S :

Leclerc Denis : denis-leclerc@orange.fr
Marguerie Gaëlle : gaelle.marguerie@wanadoo.fr
Tollot Emmanuel : Valerie.tollot@laposte.net
Gallien Clarisse : galliencla@gmail.com

PLP :

Moisseron Eric : moisseron.eric@orange.fr
Chaudet Nicolas : nicolas.chaudet@wanadoo.fr

Priorité à
~~**l'éducation**~~
l'austérité !



aux contre-réformes dans l'Éducation Nationale



Collèges

Refonte intégrale des statuts et missions avec hausse des maxima de service

Bi-disciplinarité et annualisation des services

Validation des compétences

Nos propositions

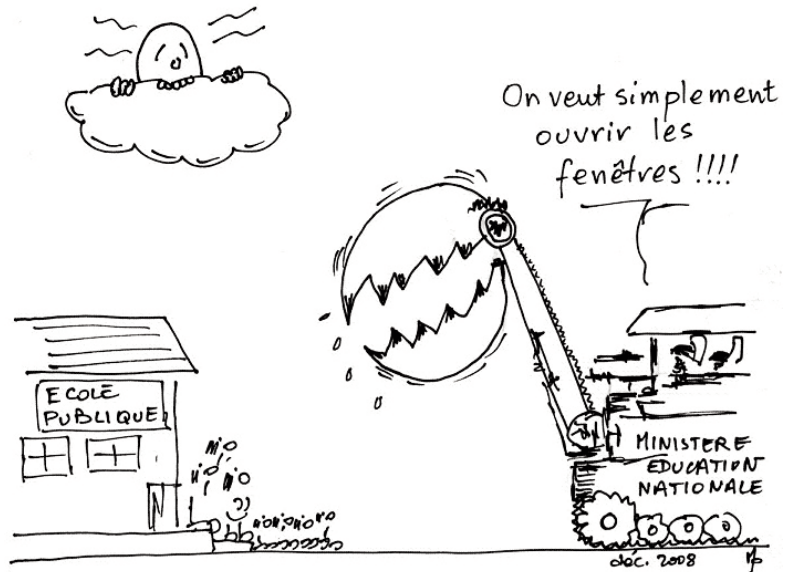
Des collèges de 400 élèves maximum.

Les dédoublements définis nationalement doivent être réintroduits.

Révision des programmes nationaux.

Limitation des effectifs par classe.

Une infirmerie ouverte sur tout le temps scolaire.



Lycées

Diminution des horaires d'enseignement.

Filière STI sacrifiée.

Contrôle continu qui pointe son nez.

Nos propositions

Enseignement complet.

Des effectifs par classe réduits.

Une aide réellement personnalisée.

Lycées professionnels

Lycée des métiers, le mélange des publics et mixité des parcours.

Développement de l'apprentissage au détriment du statut scolaire.

Allongement des périodes de formation en entreprise.

Régionalisation des cartes de formation.

Casse du statut de fonctionnaire d'Etat.

Généralisation du tout CCF.

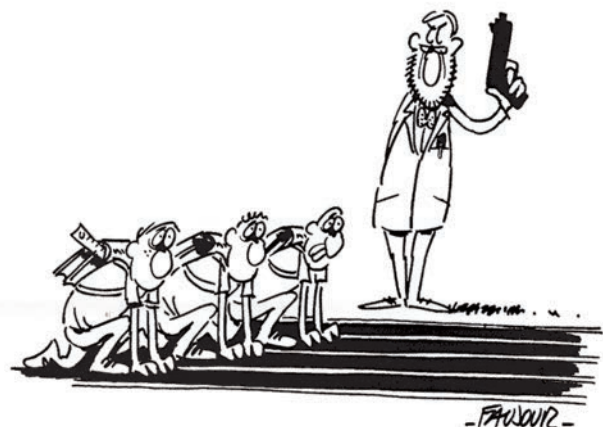
Nos propositions

Diminution des PFMP.

Valorisation des filières sous statut scolaire.

Retour au bac pro 4 ans.

Retour à un maximum d'épreuves terminales.



Règles communes de gestion des opérations de mouvement

Documents de référence :

Bulletin officiel n° 41 du 7 novembre 2013; arrêté 30 0029 du 16 octobre 2013 ; note de service n° 2014-de février 2014.

Comment ?

Les formulations de demande de mutation se feront exclusivement sur I-PROF accessible par Internet sur le site www.education.gouv.fr/iprof-siam.

Une liste indicative des postes disponibles sera visible sur I PROF rubrique SIAM : il ne s'agit que d'une liste indicative, ne formulez pas vos vœux exclusivement par rapport à cette liste !!!

20 vœux sont possibles.

Qui ?

Participant obligatoirement au mouvement inter académique 2014 des corps nationaux de personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du second degré :

Les personnels stagiaires ou titulaires nommés dans l'académie à la suite du mouvement INTER.

Les personnels faisant l'objet d'une mesure de carte scolaire.

Participant facultativement, les personnels titulaires de l'académie qui souhaitent changer d'affectation.

Dates à retenir :

- Du 19 mars au 03 avril 2014 : liste des postes vacants affichés sur I-PROF (attention ! liste indicative)
- Du 19 mars au 3 avril 2014 : saisie des vœux
- 4 avril 2014: date limite de dépôt des dossiers médicaux
- 7 avril 2014 : date limite de dépôts des dossiers d'affectation sur postes SPEA
- Du 4 au 11 avril 2014 : vérification de la confirmation de la demande par le candidat et signature (dossier papier constitué avec les pièces justificatives)
- 12 avril 2014: transmission par le chef d'établissement à la DPE
- Du 14 avril au 25 avril 2014 : vérification des barèmes par le rectorat (si désaccord, correction par courrier)
- Du 28 avril au 15 mai 2014 : affichage des barèmes des candidats sur I-PROF
- Du 14 mai au 19 mai 2014 : groupes de travail, demande de mutation accompagnée d'un dossier médical
- 12 mai 2014 : date limite des demandes tardives ou annulation de mutation
- Du 16 au 19 mai 2014 : groupes de travail pour la vérification des barèmes
- Du 19 au 21 mai 2014 : réaffichage des barèmes modifiés
- Du 10 au 12 juin 2014 : CAPA et des FPMA sur le mouvement intra académique
- 19 juin 2014 : dépôts, dans les 8 jours suivants les CAPA et des FPMA, des demandes de révision d'affectation
- Du 20 et 23 juin 2014 : groupes de travail sur révision d'affectation
- Du 09 au 10 juillet 2014 : groupes de travail relatifs aux affectations à l'année sur postes provisoires
- 28 août 2014 : bilan des affectations des titulaires sur zone de remplacement.

N'hésitez pas à consulter vos élu-e-s SUD EDUCATION

Laisser croire que si on s'adresse à un « bon » syndicat on obtient ce que l'on veut n'est qu'un mensonge clientéliste ! Les élu-e-s SUD EDUCATION s'engagent à vérifier la bonne application des règles qui assure l'égalité entre les candidat-e-s au mouvement, mais cela ne signifie pas que vous obtiendrez ce que vous voulez !

Mouvement intra-académique 2014

Fiche de suivi par vos élus



NOM patronymique : DISCIPLINE : CORPS et CLASSE : Titularisé(e) le : Mel :	NOM d'usage : Prénoms : Né-e le : Adresse : Tél :
SITUATION ADMINISTRATIVE : <input type="checkbox"/> Titulaire d'un poste <input type="checkbox"/> TZR <input type="checkbox"/> ATP <input type="checkbox"/> Stagiaire 2013/2014 <input type="checkbox"/> Mesure de cartes scolaires	Information(s) importantes pour le suivi du dossier
ETABLISSEMENT D'AFFECTATION ou de rattachement	
Ville : Département :	
TYPE DE DEMANDE	
<input type="checkbox"/> Pour convenance personnelle <input type="checkbox"/> Rapprochement de conjoint <input type="checkbox"/> Au titre du rapprochement de la résidence de l'enfant <input type="checkbox"/> Mutation simultanée entre conjoints <input type="checkbox"/> Mutation simultanée de non-conjoints <input type="checkbox"/> Au titre du handicap	
VOEUX : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

Pièces justificatives !

Date de prise en compte des situations

1er septembre 2013 pour le rapprochement de conjoint
1er janvier 2014 pour les enfants nés ou à naître.

Bonifications liées à la situation familiale

- Photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant.
- Certificats de grossesse, délivrés au plus tard le 1er janvier 2014. Pour bénéficier de cette disposition, l'agent pacsé ou l'agent non marié doit joindre une attestation de reconnaissance anticipée avant le 1er janvier 2013.
- Attestation du tribunal d'instance établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité et attestation de déclaration de revenus.
- Attestation de l'activité professionnelle du/de la conjoint-e (*CDD, CDI*) sauf si agent du ministère de l'Education Nationale.
- Pour les PACS établis avant le 1er janvier 2014, l'avis d'imposition commune de l'année 2013.

Rapprochement de la résidence de l'enfant

- Photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance.
- Pour les personnes divorcées ou en instance de divorce, la décision de justice confiant la garde de l'enfant. Pour la garde alternée ou conjointe, joindre les pièces attestant de la domiciliation des enfants.

Quelques conseils et informations pour votre demande de mutation intra-académique

Attention, une affectation dépend souvent de la façon dont la demande a été rédigée, et cela provoque parfois de la surprise, de la déception ou de l'incompréhension.

A retenir :

- Calculez correctement et vérifiez votre barème.
- Formulez vos vœux dans votre ordre de préférence.
- Demandez ce que vous souhaitez, sinon vous ne l'aurez jamais.
- Titulaire, si aucun de vos vœux n'est satisfait, vous conservez naturellement votre ancien poste. (*sauf en cas de carte scolaire évidemment*).

Contactez-nous, nous pourrions vous aider à compléter votre demande de mutation. En effet, cette démarche est personnelle et nous ne pouvons que vous donner des conseils généraux: il n'y a pas de « recette miracle ». Personne ne connaît, avant la fermeture du serveur SIAM, le nombre des demandes, qui postule, et avec quel barème aura été faite la demande.

Les postes spécifiques INTRA (*SPEA*) concernent :

- Les postes en sections européennes.
- Postes de conseillers pédagogiques départementaux EPS.
- Postes en sections littéraires "arts".
- Postes "technologie de l'information et de la communication".
- Postes à compétences particulières liées aux formations offertes par l'établissement.
- Postes en centre éducatif fermé.

Les postes SPEA se font hors barème. Ces vœux sont traités prioritairement. Si un-e candidat-e est retenu-e sur un vœu SPEA, ce vœu annule les autres. La fiche de candidature est à trouver sur la note de service rectorale en annexe 4 et retourner à la DPE pour le 7 avril 2014.

Les demandes tardives de participation au mouvement, d'annulation et de modifications de demande sont examinées dans les conditions et uniquement pour les cas définis à l'article 3 de l'arrêté relatif aux dates et modalités de dépôt des demandes de première affectation, de mutation et de réintégration pour la rentrée 2014. Aucune demande tardive ne pourra être prise en compte si elle est formulée après le 10 mai 2014.

Recours : il est possible si l'affectation ne vous convient pas et si par exemple vous estimez être victime d'une injustice, par une demande écrite adressée à la DPE.

BULLETIN D'ADHESION ANNEE 2013 – 2014

A remplir complètement même si vous étiez adhérent(e) l'année dernière

NOM : Adhésion
PRENOM : Réadhésion

ADRESSE PERSONNELLE

Rue ou lieu-dit :
Code postal : Ville :
Tel : Ou
Mel :

ETABLISSEMENT D'EXERCICE

Nom : Ville :

SITUATION PROFESSIONNELLE

Catégorie (PE, Cert, Agr, PLP, AED, CPE, ATEE...) : Temps complet
Statut (titulaire, stagiaire, contractuel...) : Temps partiel
Discipline ou fonction exacte : Disponibilité

Montant de cotisation

Barème cotisations 2013-2014

Vous avez la possibilité de payer en plusieurs fois en établissant dès l'adhésion de 2 à 4 chèques à l'ordre de Sud Education et en remplissant le tableau ci-dessous.

- Les chèques ne sont pas obligatoirement du même montant : arrondissez à l'euro !
- La cotisation est par année scolaire. Le dernier chèque doit être encaissé au plus tard début août.

	A encaisser au début du mois	Montant du chèque
Chèque n° 1		
Chèque n° 2		
Chèque n° 3		
Chèque n° 4		

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Salaire net mensuel	Cotisation annuelle
De 0 € à 599 €	6 €	De 2 020 € à 2 169 €	169 €
De 600 € à 749 €	15 €	De 2 170 € à 2 319 €	202 €
De 750 € à 899 €	21 €	De 2 320 € à 2 469 €	228 €
De 900 € à 1 099 €	33 €	De 2 470 € à 2 629 €	260 €
De 1 100 € à 1 249 €	45 €	De 2 630 € à 2 779 €	310 €
De 1 250 € à 1 399 €	58 €	De 2 780 € à 2 929 €	346 €
De 1 400 € à 1 559 €	83 €	De 2 930 € à 3 089 €	382 €
De 1 560 € à 1 699 €	105 €	De 3 090 € à 3 219 €	420 €
De 1 700 € à 1 859 €	126 €	De 3 220 € à 3 449 €	454 €
De 1 860 € à 2 019 €	147 €	Plus de 3 450 €	512 €

En cas de situation financière difficile, notamment pour les non imposables, contacter le syndicat pour trouver une solution adaptée.

Les frais de Sud Education (local, courrier, téléphone, presse...) sont exclusivement réglés par les cotisations de ses adhérents. Adhérer c'est permettre à notre syndicat de fonctionner et donc de faire entendre sa voix. Alors adhérez, faites adhérer à Sud Education.

66% de la cotisation en crédit d'impôt (une attestation vous sera fournie en temps utile)
⇒ coût réel de l'adhésion **34%** du barème ci-dessus (même si vous êtes non imposable).

Sud Education un syndicat de SOLIDAIRES

Un syndicat solidaire

Discriminations, précarité, droits des femmes, sans-papiers, etc., toutes nos luttes doivent converger, dans le public et le privé. L'union syndicale Solidaires y contribue activement. (Elle regroupe les syndicats SUD et d'autres syndicats de différents secteurs professionnels). Partout, la solidarité doit l'emporter sur la recherche du profit.

Un syndicat unitaire et inter-catégoriel

Parce que c'est faire le jeu des pouvoirs que de sectoriser les luttes et d'éparpiller les revendications, nous sommes un syndicat résolument inter-catégoriel : un seul syndicat pour tous les personnels de l'Éducation Nationale, tous métiers confondus, de la maternelle à l'université, sans condition ni de statut ni de grade.

Un syndicat démocratique

Tous les mois, nos assemblées générales d'adhérent-e-s (*ouvertes aux sympathisant-e-s*) prennent les décisions d'orientation. Nous pratiquons la rotation des responsabilités. Avec SUD, pas de bureaucratie, vos élu-e-s et vos représentant-e-s partagent votre quotidien professionnel.

Un syndicat de lutte

SUD refuse le clientélisme et la cogestion. Nous refusons de cautionner les régressions en négociant à la marge les contre-réformes libérales.

Un syndicat de transformation sociale

SUD lutte pour les revendications immédiates des personnels (*salaires, conditions de travail, protection sociale, etc...*) mais aussi pour une rupture avec ce système qui vit de l'inégalité et de la précarité :

**pour une autre école,
une autre société.**

Infos Sud Éducation Calvados

Dispensé de timbrage CAEN CC

SUD ÉDUCATION CALVADOS
8 rue Ampère
14220 Cormelles le Royal
02 31 24 23 36

Déposé le 21 mars 2014



Bulletin supplément 1 au n°61 - mars 2014

Bulletin second degré SPECIAL MUTATIONS INTRA 2014

Directrice de la publication : Nicole Auxépales
Trimestriel


Permanences au local

mercredi de 14h à 17h
jeudi de 9h à 17h
Vendredi de 14h à 17h

Prix public : 1 euro le n°.
CPPAP: 0111 S 05665
ISSN: 2101-6534
Imprimé par nos soins

Pour contacter vos élus

PLC : denis-leclerc@orange.fr
PLP : moisseron.eric@gmail.com
PE : phillemi@yahoo.fr



Pour être informé, retrouvez
SUD Education Calvados sur
www.sudeduc14.fr